

Les Cahiers de droit



Le III^e Colloque international sur la rédaction des lois. Avant-propos

Michel Sparer

Volume 21, numéro 3-4, 1980

La rédaction des lois

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042401ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042401ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sparer, M. (1980). Le III^e Colloque international sur la rédaction des lois. Avant-propos. *Les Cahiers de droit*, 21(3-4), 507–509. <https://doi.org/10.7202/042401ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1980

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le III^e Colloque international sur la rédaction des lois

Avant-propos

Michel SPARER

Les *Cahiers de droit* ont pris l'initiative de porter à l'attention de leurs lecteurs le texte de quelques-unes des communications présentées au III^e Colloque international sur la rédaction des lois. Ce colloque s'est déroulé du 7 au 10 septembre 1980 à Pointe-au-Pic. Organisé conjointement par le Conseil de la langue française et le ministère de la Justice du Québec, il a réuni près de soixante-dix spécialistes nord-américains et européens.

Ce colloque s'inscrit dans une série amorcée à Québec en 1977 et poursuivie à Paris en 1979. Comme les deux précédents, il cherchait à favoriser le rassemblement d'une documentation de base, la confrontation des données et des expériences, le développement d'une réflexion fondamentale, sur une partie de la science juridique relativement peu développée dans les pays francophones.

Le I^{er} Colloque était consacré à six thèmes issus des travaux de recherche menés depuis plusieurs années au sein des organismes de l'administration québécoise responsables de la politique linguistique. Des juristes québécois et français de grande réputation y ont présenté les communications suivantes¹:

- « Perspective historique de la rédaction des lois au Québec », par Jean-Charles Bonenfant, professeur à l'Université Laval²,
- « L'apport de la codification à la définition du langage juridique », par Dominique Latournerie, maître des requêtes au Conseil d'État (France),
- « Un Code civil en Amérique », par Jean-Louis Baudouin, professeur à l'Université de Montréal,

1. Les actes du I^{er} Colloque ont été publiés: M. SPARER (dir.), *Propos sur la rédaction des lois*, Québec, Conseil de la langue française, 1979.

2. Publiée à (1979) 20 *C. de D.* 387.

- « Insertion du concept de recours collectif dans le droit positif québécois », par Daniel Jacoby, sous-ministre associé, ministère de la Justice du Québec,
- « Les dispositions transitoires dans la législation civile française », par Pierre Francon, conseiller à la Cour de cassation (France),
- « Le titre de la loi », par Henri Georges, directeur des études à l'Assemblée nationale (France).

Le II^e Colloque a permis d'approfondir un certain nombre d'aspects fondamentaux de la rédaction des lois, tout en mettant en lumière les conditions concrètes, notamment administratives, dans lesquelles s'exerce ce type d'activité juridique. De nouveau, six sujets avaient été soumis à la réflexion des participants³:

- « Le degré de généralité de la règle de droit », par le professeur Jean Carbonnier (France),
- « Préambules ou déclarations de motifs ou d'objets », par Alain-François Bisson⁴, directeur de la législation gouvernementale au ministère de la Justice du Québec,
- « La formation des rédacteurs de lois », par Gilles Létourneau⁵, directeur de la recherche au ministère de la Justice du Québec,
- « Canaux administratifs d'élaboration et qualité des textes législatifs », par Dominique Latournerie, maître des requêtes au Conseil d'État (France),
- « La définition légale », par le professeur Gérard Cornu (France),
- « La composition des lois », par Daniel Jacoby⁶, sous-ministre associé au ministère de la Justice du Québec.

Quoique « fermé » comme les précédents, le III^e Colloque a pris sensiblement plus d'ampleur, ne serait-ce que par la participation de treize conférenciers. Les six thèmes de réflexion étaient en effet traités en parallèle du point de vue nord-américain et du point de vue européen :

- « Les aspects linguistiques et culturels de la législation », par le professeur Gérard Cornu (France) et par Michel Sparer et Wallace Schwab, du Conseil de la langue française (Québec),
- « Les critères de répartition de la règle de droit entre la loi et le règlement », par Jean Alarie, directeur du Bureau des règlements au ministère de la Justice du Québec, et par le professeur Alston Johnson (Louisiane),

3. Certaines des communications présentées au II^e Colloque feront l'objet d'une publication par le Conseil de la langue française au printemps 1981.

4. Publiée à (1980) 40 R. du B. 58.

5. Publiée à (1980) 40 R. du B. 42.

6. Publiée à (1980) 40 R. du B. 3.

- « L'interaction des techniques de rédaction et des techniques d'interprétation », par le professeur Jean Boulouis (France) et par Alain-François Bisson, directeur de la législation gouvernementale au ministère de la Justice du Québec,
- « La systématisation des lois », par Pierre Issalys, professeur à l'Université Laval, et par François Dessemontet, professeur à l'Université de Lausanne (Suisse),
- « L'informatique juridique », par Jean Goulet, professeur à l'Université Laval, et par Stanislas Zalinski, du Centre d'informatique juridique (France),
- « La traduction des textes législatifs », par Hélène Bauer-Bernet, conseiller juridique à la Commission des Communautés européennes, et par Alexandre Covacs, directeur des services linguistiques français au ministère de la Justice du Canada.

Sensible à l'intérêt porté par les *Cahiers de droit* à ses activités dans le domaine de la langue juridique, le Conseil de la langue française, en accord avec le ministère de la Justice, a autorisé cette revue à publier cinq des communications présentées au III^e Colloque. L'intégralité des Actes du Colloque, y compris la conférence inaugurale prononcée par M. Jean Alarie au nom du ministère de la Justice du Québec, les communications, les débats qui leur ont fait suite, et l'allocution de clôture de M. Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel et scientifique, fera l'objet d'une publication au printemps 1981. En outre, est déjà disponible auprès du Conseil de la langue française un enregistrement sur bande vidéo de l'ensemble des travaux du Colloque.

Les organisateurs du III^e Colloque se félicitent de l'occasion qui leur est donnée de rejoindre par le canal d'une revue universitaire les nombreux juristes québécois que préoccupe le perfectionnement de l'art de légiférer en français.